AR Prefecture
082-218200178-20250415-DEL2025_14-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

Commune : RESSONS (017)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 622N

Document vérifié et numéroté le 11/12/2023
A MONTAUBAN
Par PLAGNE Sébastien
inspecteur des finances publiques
Signé

MONTAUBAN
30 avenue du Danemark
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02
ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : D
Feuille(s) : 000 D 01
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/1250
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 11/12/2023
Support numérique : ----------

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la formule 6463.

A ---------- , le ----------

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

D'après le document d'arpentage dressé
Par NOUAILLES (2)

Réf. :

Le 06/12/2023

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

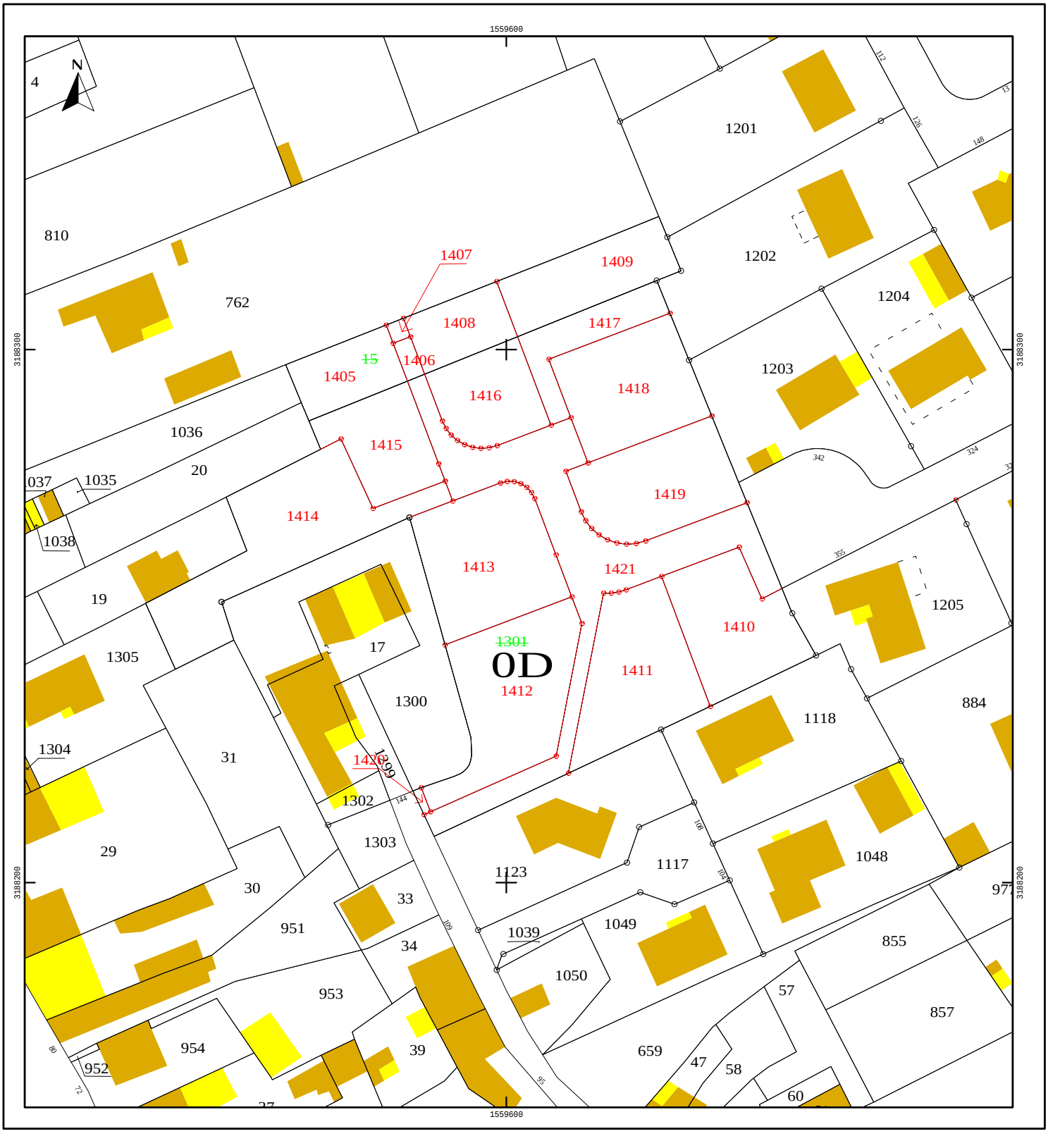

AR Prefecture
082-218200178-20250415-DEL2025_14-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance du SPDC
Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00
Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 11/12/2023
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SELARL NOUAILLES

SF2311158761

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 082 *Commune :* 017 BESSENS

Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
D	0015			BESSENS	0ha08a81ca		017 0000622	D	1405	0ha02a40ca
							017 0000622	D	1406	0ha00a27ca
							017 0000622	D	1407	0ha00a12ca
							017 0000622	D	1408	0ha02a15ca
							017 0000622	D	1409	0ha03a46ca
D	1301			BESSENS	0ha57a94ca		017 0000622	D	1410	0ha05a02ca
							017 0000622	D	1411	0ha05a66ca
							017 0000622	D	1412	0ha06a57ca
							017 0000622	D	1413	0ha06a16ca
							017 0000622	D	1414	0ha06a81ca
							017 0000622	D	1415	0ha03a25ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

SPDC

AR Prefecture
082-218200178-20250415-DEL2025_14-DE
Reçu le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025

SF2311158761

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 082 *Commune :* 017 BESSENS

Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
							017 0000622	D	1416	0ha03a07ca
							017 0000622	D	1417	0ha02a04ca
							017 0000622	D	1418	0ha05a01ca
							017 0000622	D	1419	0ha05a01ca
							017 0000622	D	1420	0ha00a05ca
							017 0000622	D	1421	0ha09a61ca